



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 23 août 2016

**Service départemental  
de la communication  
Interministérielle**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Le département est placé en vigilance JAUNE Canicule et classé en risque sévère feux de forêt**

1 - Des températures minimales et maximales élevées sont prévues pour les prochains jours entraînant le placement du département en vigilance JAUNE Canicule.

### **Recommandations et réflexes à adopter en période de fortes chaleurs.**

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée, ...) ;
- Evitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais, fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Consulter régulièrement le site de Météo-France

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

### **En cas de malaise, appelez le 15**

**Information Canicule : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).**

2 - Le département est toujours classé en risque sévère dans le domaine des feux de forêts.

Chaque été, les sapeurs-pompiers du département luttent contre des feux de végétation. Plusieurs dizaines d'hectares peuvent être brûlés.

La majorité des causes reconnues de ces incendies étant d'origine humaine, la Préfète rappelle **les messages de vigilance** ainsi que les conduites à tenir en forêt permettant de limiter ce risque majoré par la période estivale :

### **Pour éviter le risque de feu de forêt à pied ou en voiture :**

- ne fumez pas en forêt

- ne faites pas de feu en forêt (barbecue notamment)
- ne jetez pas de cigarettes par la vitre de votre voiture
- ne laissez pas de bouteilles vides ou de détritrus
- stationnez sur des surfaces non combustibles, bitumées ou empierrées, non herbeuses (pour éviter les risques de mise à feu par contact pot d'échappement)
- laissez les accès libres aux chemins forestiers
- en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112 : informez les sapeurs pompiers sur la localisation précise, et faites une description des abords : personnes présentes, habitations à proximité, direction prise par le feu...

### **Pour éviter le risque de feu autour de son habitation**

- maintenez votre parcelle et vos chemins d'accès à votre habitation en état débroussaillé
- ne faites pas d'incinérations sans autorisation
- évitez de stocker du bois à proximité de votre habitation

### **Si vous circulez à proximité d'un incendie de forêt**

- ne vous approchez jamais d'un feu de broussailles ou de forêt mais éloignez-vous de la zone
- appelez le 18 ou le 112 : informez les sapeurs pompiers sur la localisation précise (commune et lieu dit de la carte IGN si possible), et faites une description des abords : personnes présentes, habitations à proximité, direction prise par le feu...
- en cas de fumées, allumez vos feux de croisements, fermez les fenêtres et aérations, roulez à vitesse réduite et éloignez vous du sinistre

### **Contacts presse:**

#### **Préfecture de la Dordogne**

Service départemental de la communication interministérielle

Christian MOREAU

☎ 05.53.02.25.94

christian.moreau@dordogne.gouv.fr